

De l'Indre rouge vif, la rougeole de la cartographie des arrêtés préfectoraux « sécheresse » pourrait encore en 2019 évoluer par cercles concentriques. Au gré du service instructeur (la DDT) : un arrêté portant sur des prescriptions dites « *complémentaires* » pour raboter un droit d'eau ? je signe; infliger une charge financière exorbitante ? je signe ; un arrêté sécheresse ? je signe encore; un arrêté inondation ? je signe toujours. La plume du préfet est très réactive(*), mais est-ce de la « *gestion* » ou des constats a posteriori ?

Dans le Var, le préfet a déclaré, devant les caméras lors des dernières inondations, bafouant les enjeux économiques, que les sinistrés (particuliers et professionnels), devaient évacuer les zones inondées. Diagnostic simpliste pour protéger ses responsabilités (information) mais qui lui évite les perspectives pour chercher des remèdes.

Sécheresses récurrentes : 2018 a marqué les esprits jusqu'en novembre.

En 2019, l'Indre est déjà rouge vif. La carto n'est pas d'actualité, car il n'y avait quasiment plus d'eau dans le Cher il y a un mois, au point de lézarder les fondations du château de Chenonceau en Indre et Loire.

Dans un autre type d'excès sur les remèdes « *prescrire avant même d'étudier* », Jean ROYER ancien maire de Tours qui a vu la Loire, le Cher et l'Indre confluant quasi à sec à ses pieds en 1976, précurseur s'il en est, avait initié et commandé un barrage à Chambonchard. Une histoire funeste pour cette petite commune et les finances publiques!

Entre le fait de déplorer les sécheresses récurrentes suivies d'inondations les mois suivants et le diagnostic simpliste, invalidant, de créer des retenues pharaoniques « *versus fin 20ème siècle* » de type Charlas et Chambonchard (à toujours plus de 1 millions de m3), il y a peut-être une autre voie ? Caussade à 300 000 mètres cubes par exemple ?

Droit d'eau perdu : préjudice immobilier

En évoquant Chambonchard: après les expropriations, le Conseil départemental de la Creuse s'est retrouvé propriétaire foncier. Il mettait en vente un « *ancien moulin* » pour 4000€ sur un site internet. L'annonce, se référant à « *moulin* », était aussi alléchante qu'usurpée : au lieu d'un moulin, c'est n'est rien d'autre qu'une baraque en pierre en contre-bas de la route. Nous avons eu droit, il y a quelques années, à des méthodes hasardeuses d'estimation de la valeur vénale d'un droit d'eau...pour mieux les spolier.

Le marché immobilier est bien plus abrupt que les errances intellectuelles étayées de formules mathématiques: un moulin sans eau, c'est une vieille voiture sans moteur ni carte grise : il ne vaut plus rien ! Faites-le savoir autour de vous.

Pour la sécheresse, il faudra demander au préfet, dans le cadre des PTGE, les mesures qu'il compte prendre pour répondre aux enjeux de la gestion quantitative de l'eau.

(*) un propriétaire d'étang vient de se voir infligé 3 arrêtés préfectoraux successifs...pour qu'il remette son étang en eau (avec astreinte / jour de retard (article à suivre)).

Sécheresse : l'Indre seul département de France en rouge

Publié le 17/05/2019

La situation ne cesse de se dégrader dans l'Indre sur le front de la sécheresse. Le département est désormais classé en zone rouge. C'est le seul de France à être dans cette situation.

Rien ne va plus sur le front de la sécheresse. En matière de restriction d'eau, l'Indre vient même d'être placé en zone de crise, mesure signifiant l'arrêt des prélèvements non prioritaires, y compris agricoles, matérialisée par la couleur rouge. Rappelons que l'entrée en vigueur de mesures de restriction d'eau est effective depuis la fin du mois d'avril.

« Depuis juin 2018, l'Indre, comme un peu partout en France, connaît un épisode de sécheresse qui perdure, écrivait alors la préfecture. Ainsi, depuis un an, il est constaté un déficit de plus de 35 % de la pluviométrie dans notre département, comparée aux données moyennes antérieurement connues. Ce constat se traduit actuellement par un niveau très bas des cours d'eau et des nappes phréatiques pour la saison. Les premiers seuils de crise sont d'ores et déjà atteints, ce qui est très préoccupant si tôt en amont de la période estivale. »

<https://www.lanouvellerepublique.fr/indre/secheresse-l-indre-seul-departement-de-france-en-rouge>